VILLE DE VERSOIX

Séance du Conseil municipal du 14 décembre 2020

PROJET DE DELIBERATION

« Crédit d'engagement complémentaire de CHF 25'310 pour la réfection de la piste d'athlétisme et la rénovation du terrain « C » du centre sportif de Versoix »

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu les articles 60 et 61 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

vu la liste de 16 crédits en annexe de la présente délibération, avec une économie cumulée de CHF 105'045 pour un montant de crédits bruts cumulés de CHF 4'133'132,

vu le crédit d'engagement de CHF 1'055'000 voté par le Conseil municipal le 6 février 2017 pour la réfection de la piste d'athlétisme et la rénovation du terrain « C » du centre sportif de Versoix et le montant de la dépense s'élevant à CHF 1'080'0310, laissant apparaître un dépassement de CHF 25'310,

vu le rapport de la commission Aménagement et transports du 1er décembre 2020,

vu le rapport de la commission Culture, sports et manifestations du 3 décembre 2020,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 10 décembre 2020,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstentions

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 25'310 pour couvrir le dépassement du crédit relatif à la réfection de la piste d'athlétisme et à la rénovation du terrain « C » du centre sportif de Versoix.

2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 6 février 2017.